

PLUI DE LA PETITE MONTAGNE

RÉUNION PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

11 SEPTEMBRE 2025

SOMMAIRE



01 | Un PLUi : pour quoi faire ?

03 | Le déroulé du PADD

02 | Préalable : Le contexte territorial de la Petite Montagne

04 | Conclusions

QUELQUES RÈGLES POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Écoutons-nous attentivement et respectons les différents temps



Les temps de présentation sont suivis de temps d'échanges : écoutons-nous avant tout.

Ne nous jugeons pas, soyons bienveillants



Bienveillance et accueil respectueux sont attendus entre toutes les personnes présentes.

Partageons la parole



La parole sera donnée par les animateurs. Priorité à celles et ceux qui n'ont pas participé.

Posons une parole synthétique en restant dans le sujet



1-2 mins max. pour les participants.
2-3 mins max. pour les intervenants.

01

Un PLUi : pour quoi faire ?

01 | QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

Un projet de territoire

Le PLUi formalise un projet intercommunal global (démographie, habitat, équipements, économie, paysage, mobilité, environnement, etc.) sur un horizon 10/15 ans.

- Une incarnation du projet politique (maîtrise du développement des villes, rénovation urbaine, mutation des cœurs de ville...) commun aux différentes communes
- Une intégration des nouveaux défis contemporains (transition écologique et énergétique, maîtrise de l'artificialisation, santé territoriale ...)

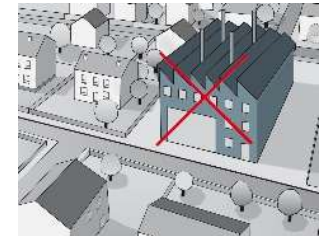
Un outil réglementaire

Il répond aux questions suivantes :

- **Où construire ?**
- **Que construire ?**
- **Quelles sont les conditions de construction ?**
- **Quels sont les sites protégés ?**



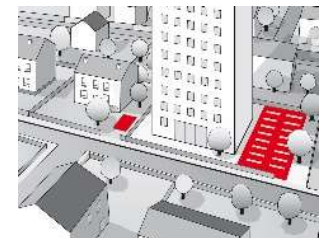
Quelle hauteur maximale ?



Quelle destination est autorisée ?



Quel % minimum d'espaces verts ?



Combien de places de stationnement exigées ?

01 | POURQUOI RÉALISER UN PLUI ?

Pour le projet

- Pour garantir une cohérence dans l'aménagement du territoire >> avoir des règles communes pour éviter les incohérences et conflits entre communes voisines
- Pour mieux planifier les équipements, les infrastructures, ... qui ont une vocation inter-communale

Pour les moyens

- Pour monter en compétence sur les sujets d'urbanisme >> passer d'une majorité de communes au Règlement National d'Urbanisme à un PLUi qui couvre l'ensemble des communes
- Pour mutualiser les moyens humains et financiers à l'échelle de l'EPCI

Pour des questions juridiques

- Dans les communes non dotées d'un PLU(i) ou d'une carte communale, le **principe de constructibilité limitée** interdit les travaux et constructions effectuées en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune (échéance 2028)

01 | LES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN PLUI



ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Il dresse un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.



CHOISIR UN CAP

Le Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Il définit, à partir des axes et objectifs, les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 années à venir.



FIXER DES RÈGLES COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

La traduction règlementaire

Elle a pour objectif de traduire les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Elle définit des zones délimitées dans un plan de zonage, précise les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur et encadre l'aménagement de sites identifiés.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le projet en vue de son entrée en vigueur.



L'APPROBATION

Le PLUi entre en vigueur après son approbation en Conseil communautaire devenant ainsi légal et opposable.

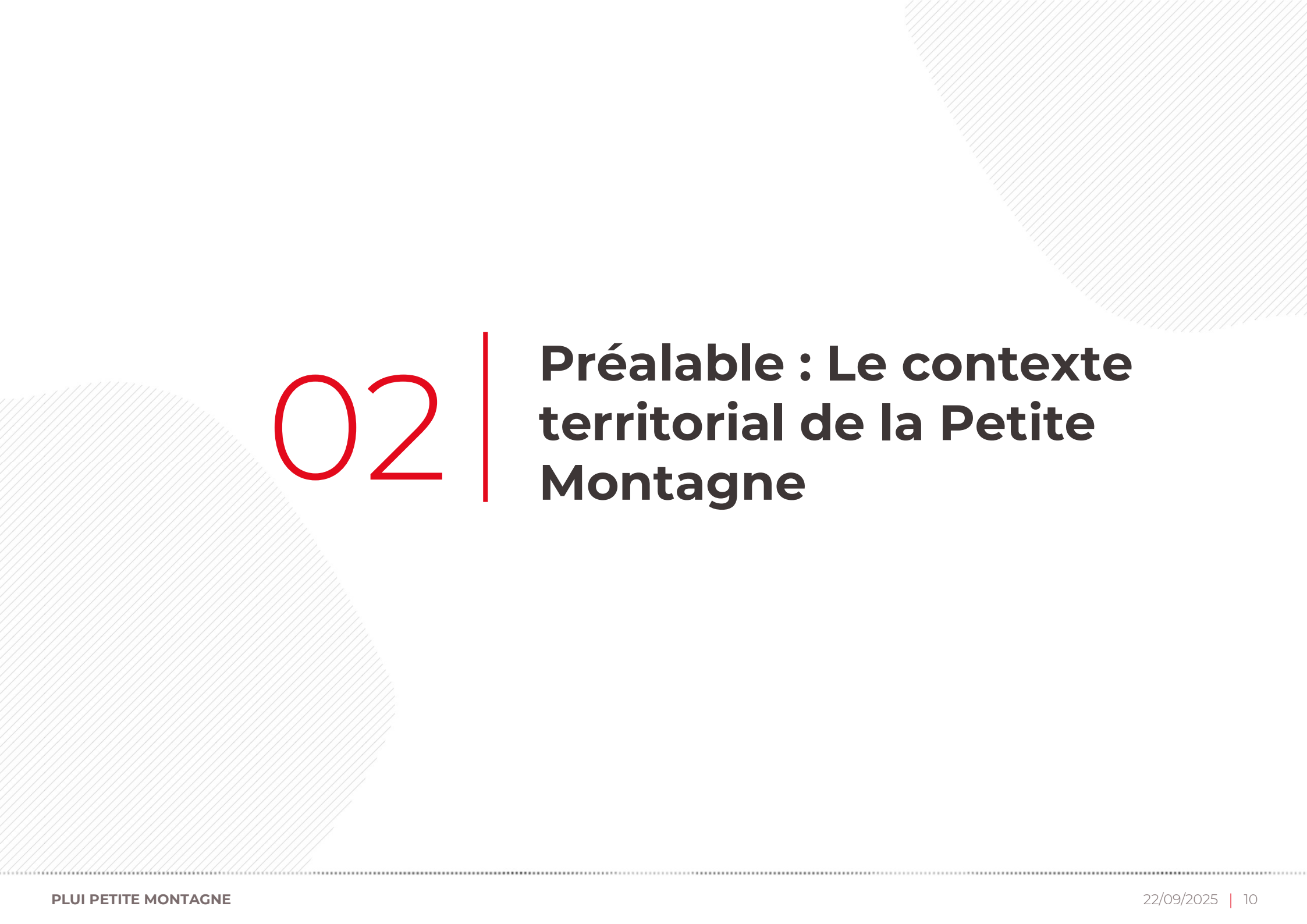
■ Qu'est-ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

- Clé de voute du futur PLUi, il formalise un projet de territoire pour les années à venir (horizon 2040) à travers de grands objectifs ;
- Il traduit les choix des élus et des habitants dans un document qui se veut fédérateur et prospectif sur de nombreux aspects du territoire ;
- Il s'appuie sur des enjeux remontés du diagnostic du territoire ;
- Il sert de guide à l'élaboration des règles d'urbanisme.

01 | LE PLUI EN SYNTHÈSE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Imaginer un projet de territoire





02

Préalable : Le contexte territorial de la Petite Montagne

02 | LE TERRITOIRE DE LA PETITE MONTAGNE

Au sein de Terre d'Émeraude Communauté

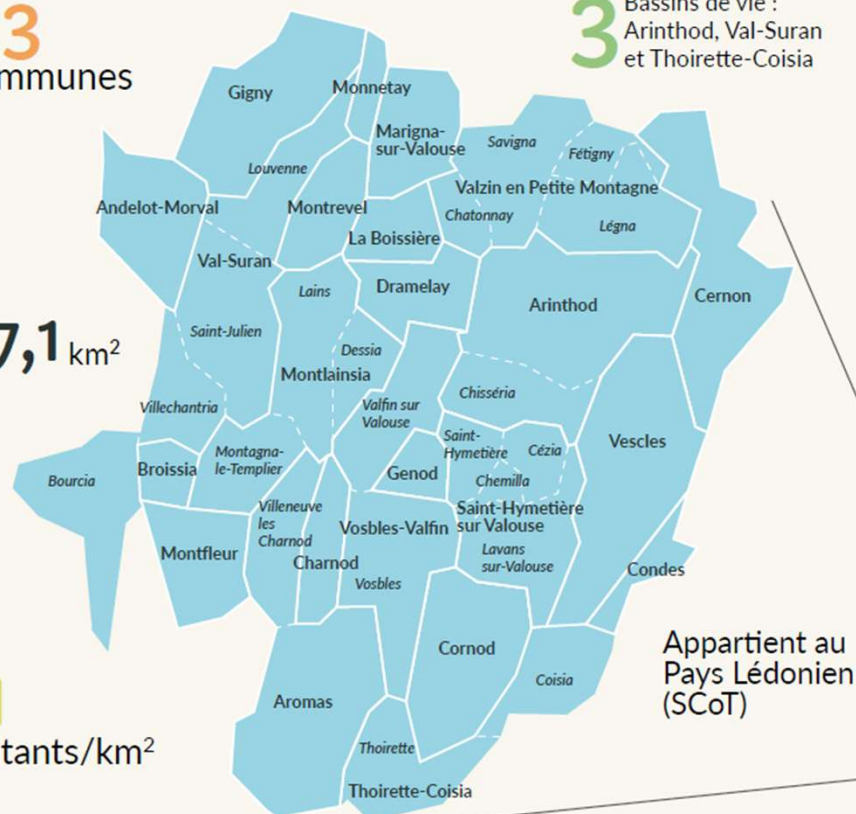
Le territoire Petite Montagne

23
communes

3 Bassins de vie :
Arinthod, Val-Suran
et Thoirette-Coisia

327,1 km²

21
habitants/km²



Région Bourgogne France Comté



Au sud du
département
du Jura

02 | LE TERRITOIRE DE LA PETITE MONTAGNE

Quelques chiffres

POPULATION

6 388
habitants

-300 hab
entre 2015
et 2021

PROFIL DES HABITANTS

66 jeunes
de moins 20
ans pour 100
+ de 60

38% de
personnes
vivant
seules

Environnement et paysage

17
monuments
historiques
(classés ou
inscrits)

54,5% de
forêts

EMPLOI ET ECONOMIE

1 682
emplois

9 zones
d'activités

CONSTRUCTION

18 lgts
commencés
par an

4,4 ha
d'espaces
naturels
consommés
par an en
10 ans

MOBILITE ET CONNEXION

85% des
déplacements
réalisés en
voiture

35 min
pour aller à
Oyonnax
ou Lons

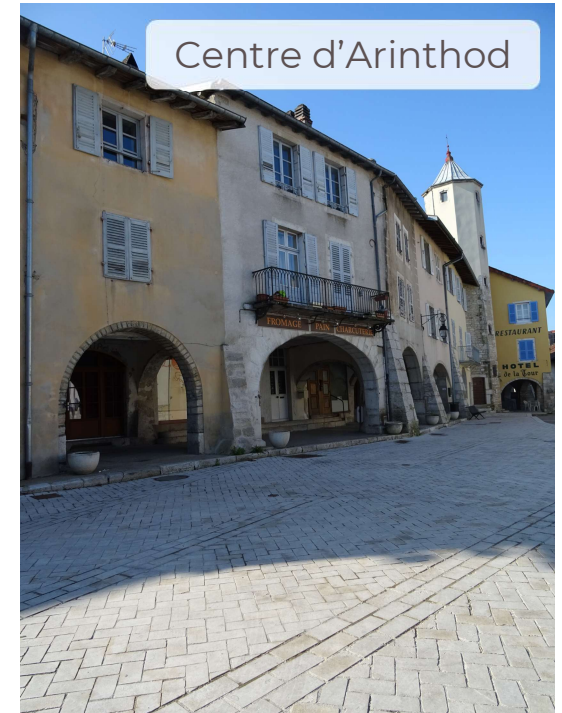
02 | L'ENVIRONNEMENT DE LA PETITE MONTAGNE

Quelques photos



Val Suran

Espaces boisés, prairies et
cours d'eau



Centre d'Arinthod

02 | L'ENVIRONNEMENT DE LA PETITE MONTAGNE

En synthèse



02 | DES ENJEUX URBAINS



Maintien du niveau démographique et la réponse aux besoins des populations actuelles



Réaffirmation de l'attractivité des bourgs relais



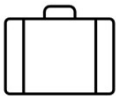
Amélioration du parcours résidentiel et résorption du parc de logement vacant



Développement de l'économie présente au sein du tissu urbain et d'activités artisanales, productives, etc. dans les zones d'activités



Encouragement et développement des déplacements alternatifs à l'autosolisme



Mise en valeur du potentiel touristique



Renforcement de l'offre d'équipements et services avec le maintien des pôles de proximité

02 | DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Préservation des entités paysagères



Encouragement des opérations de réhabilitation des bâtiments de caractère



Protection des réservoirs de biodiversité



Préservation des espaces agricoles



Limitation des conflits-urbanisation-agriculture-forêts



Un développement garant de la préservation de la ressource quantitative en eau



L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire



À vous la parole !



**Ne nous jugeons
pas, soyons
bienveillants**



**Écoutons-nous
attentivement**



**Partageons la
parole**



**Posons une parole
synthétique en restant
dans le sujet**

03 | Le déroulé du PADD

AXE 1 : LA PETITE MONTAGNE, UN TERRITOIRE METTANT EN VALEUR SES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Le projet pour ce secteur cherche à encadrer le développement afin de préserver les **richesses patrimoniales et ressources naturelles**, véritables supports du développement économique, agricole et touristique, et **source d'attractivité** générale du territoire.

AXE 2 : LA PETITE MONTAGNE, UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ ET SOLIDAIRE

Fort de son cadre de vie, le territoire a pour ambition de renforcer son dynamisme et son attractivité en **préservant l'identité et la qualité de vie** et en confortant le **rôle des cœurs de bourgs** afin de faire de la Petite Montagne un territoire habité et solidaire. Le projet s'attache également à conforter la Petite Montagne en tant que territoire d'activité et d'emploi en **soutenant le développement de l'économie locale**, en diversifiant ses activités.

03 | LE DÉROULÉ DU PADD

Axe 1 : La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales

- **Orientation 1 : Garantir le maintien et le fonctionnement des entités naturelles et agricoles**

- Pérenniser la fonctionnalité du réseau écologique et valoriser la biodiversité locale
- Soutenir les activités humaines raisonnées en adéquation avec les sensibilités écologiques
- Préserver les sensibilités paysagères du territoire pour maintenir un cadre de vie et une image territoriale qualitative qui contribue à l'attractivité du territoire
- Inscrire le territoire de la Petite Montagne dans une démarche d'adaptation et de lutte contre le changement climatique

- **Orientation 2 : Conforter le dynamisme agricole, enjeu majeur pour le territoire**

- Pérenniser le fonctionnement de l'activité agricole

03 | LE DÉROULÉ DU PADD

Axe 1 : La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales

- **Orientation 3 : Accompagner le développement d'un tourisme durable et patrimonial**

- Structurer l'offre patrimoniale du territoire (bâti, culturel, naturel, paysager, artisanal, agricole, gastronomique...) :
- Faire du tourisme un levier d'attractivité, de valorisation locale et de dynamique résidentielle

- **Orientation 4 : Construire un territoire performant**

- Dimensionner le développement du territoire en cohérence avec les capacités environnementales
- Maitriser les impacts énergétiques et environnementaux

- **Orientation 5 : Limiter l'étalement urbain**

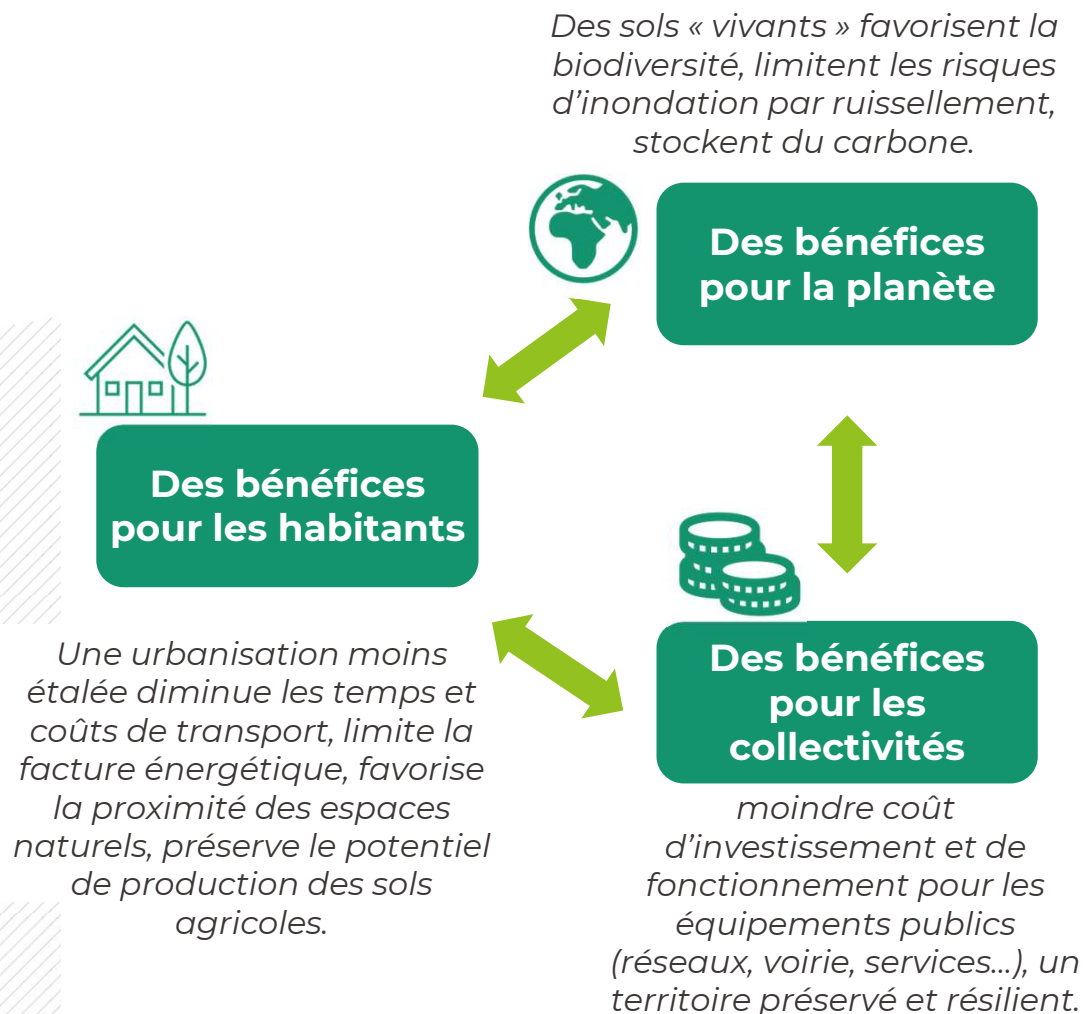
- Infléchir la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers



*Zoom sur la trajectoire
nationale du Zéro
Artificialisation Nette à 2050
– slide suivante*

03 | ZOOM SUR LA TRAJECTOIRE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

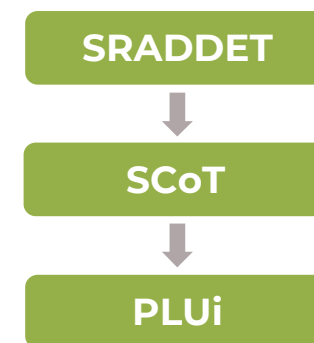
La gestion économe de l'espace, un enjeu fort pour les documents d'urbanisme comme le PLUi



Une trajectoire progressive en deux grandes étapes

- 1) **Réduire de moitié** la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers entre 2021-2031 par rapport à 2011-2021
- 2) Atteindre **le zéro artificialisation nette à 2050**
>> un solde nul entre les sols nouvellement artificialisés et les sols désartificialisés

→ Une trajectoire qui est déclinée dans les documents d'aménagement régionaux et locaux



03 | ZOOM SUR LA TRAJECTOIRE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Axe 1 : La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales

- **Orientation 3 : Accompagner le développement d'un tourisme durable et patrimonial**

- Structurer l'offre patrimoniale du territoire (bâti, culturel, naturel, paysager, artisanal, agricole, gastronomique...) :
- Faire du tourisme un levier d'attractivité, de valorisation locale et de dynamique résidentielle

- **Orientation 4 : Construire un territoire performant**

- Dimensionner le développement du territoire en cohérence avec les capacités environnementales
- Maitriser les impacts énergétiques et environnementaux

- **Orientation 5 : Limiter l'étalement urbain**

- Infléchir la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Pour la Petite Montagne (au regard du ZAN), une enveloppe d'environ **28 ha**

Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire

- **Orientation 1** : Être un territoire accueillant
 - Rééquilibrer le développement démographique du territoire
 - Préserver l'identité et la qualité de vie des bourgs et villages
- **Orientation 2** : Rendre les cœurs de bourgs attractifs
 - Redynamiser le commerce de proximité des cœurs de bourgs
 - Améliorer l'accessibilité aux cœurs de bourgs
 - Habiter les cœurs de bourgs
 - Renforcer l'offre de services dans ces secteurs, notamment à destination des personnes âgées ;
 - Faire des cœurs de bourgs des espaces de rencontre en valorisant et en animant les espaces publics, « vitrines » du territoire ;

03 | LE DÉROULÉ DU PADD

Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire

- **Orientation 3 : Améliorer la qualité du parc de logements et favoriser le parcours résidentiel des ménages**
 - Requalifier le parc ancien
 - Une production neuve de qualité
- **Orientation 4 : Soutenir le développement économique local dans une logique de création d'emploi ;**
 - Soutenir les activités économiques locales
 - Améliorer la qualité des zones d'activités économiques

Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire

▪ **Orientation 5 : Promouvoir un territoire solidaire**

- Développer les espaces de sociabilité au sein du territoire
- Accompagner le phénomène de vieillissement de la population
- Maintenir un maillage scolaire sur le territoire de la Petite Montagne
- Soutenir les structures existantes d'accueil à destination de la petite enfance
- S'appuyer sur les réseaux culturels, sportifs, associatifs et évènementiels existants pour favoriser le lien social et intergénérationnel au sein du territoire
- Améliorer l'accès aux services de santé au sein du territoire et conforter l'offre existante et à venir en s'appuyant en priorité sur le rôle du bourg-centre d'Arinthod
- Renforcer le rôle du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et l'articulation de ses actions avec celles des associations présentes sur le territoire

Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire

- **Orientation 6 : Connecter le territoire et faire évoluer la mobilité**
 - Encourager les modes déplacements alternatifs à l'autosolisme
 - Renforcer l'accessibilité au territoire
 - Améliorer la connexion numérique et la couverture Très Haut Débit (internet et téléphonie) et téléphonie sur l'ensemble du territoire
 - Favoriser l'ouverture du territoire de la Petite Montagne à ses territoires voisins, mais également à des échelles plus élargies (département, région, etc).



À vous la parole !



**Ne nous jugeons
pas, soyons
bienveillants**



**Partageons la
parole**



**Écoutons-nous
attentivement**



**Posons une parole
synthétique en restant
dans le sujet**

Agence Sud-Est**TOULON** Siège social

45 rue Gimelli, 83000 Toulon
04.94.18.97.18

Agence de PARIS

26 rue du Chemin Vert
75011 Paris
01.53.46.65.05

Agence de LYON

78 rue de la Villette
69003 Lyon
09.72.46.52.02

Agence d'ANGERS

18 rue de Rennes
49100 Angers
09.65.10.52.24

Agence Sud-Ouest**MONTAUBAN**

12 rue Edouard Branly, 82000 Montauban
05.63.92.11.41

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

Justine **GOY** et Charles **BERGOUNIOUX**
jgoy@citadia.com et cbergounioux@citadia.com



www.citadia.com • www.citadiavision.com